

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 26-223-1915 promulguant l'arrêté ministériel du 23 Avril relatif à des dérogations de prohibition de sortie.

n° 26-223-1915

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
27 mai 1915

Numéro JO
n° 223 du 31/05/1915

Date du numéro
31 mai 1915

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté ministériel du 23 Avril 1915, relatif à des dérogations de prohibition de sortie: Vu le câblogramme ministériel du 6 Mai 1915 prescrivant la promulgation et l'application de cet acte publié au Journal Officiel de la République Française du 28 Avril 1915.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué dans la Colonie, pour y être appliqué suivant sa forme et teneur l'arrêté susvisé du 23 Avril 1915.

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré communiqué et affiché partout où besoin sera et publié au Journal Officiel de la Colonie.

P. SIMONI.